

Chartrain



vie municipale

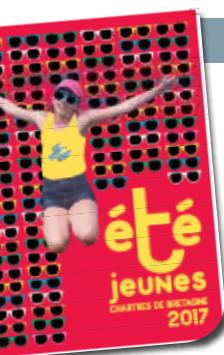
en ville

interco

côté asso

culture

enfance-jeunesse



Journal d'informations municipales - Avril - Mai 2017

Dans ce Chartrain,
la plaquette
"Eté Jeunes" 2017.

sommaire

vie municipale

- (P2) Conseil municipal du 27 mars
- (P3) Plan climat
- (P5) Journée citoyenne
- (P5) Les élections

spécial budget

(P6 à 9)

en ville

- (P10) Fleurissement
- (P11) Seniors au volant
- (P11) Vie éco
- (P11) Pas de retraite pour...
- (P12) Les Cornes 2... feu
- (P12) Sortez casqué
- (P12) Aménagements au jardin

interco

- (P13) Vaincre sa peur de l'eau
- (P13) Moments musicaux

côté asso

- (P14) Nihon tai-jitsu
- (P14) Echos d'assos

culture

- (P15) Top départ à... Zaza
- (P15) Expérience photographique

enfance-jeunesse

- (P16) Je bosse pour ma commune
- (P16) Loisirs d'été
- (P16) TEP à la carte
- (P16) Carnaval

À Lire aussi...

- (P6) Edito
- (P4) Expression de la Majorité
- (P4) Expression de l'Opposition



samedi 20 mai

Faire ensemble pour notre ville

La ville de Chartres de Bretagne propose la première "Journée Citoyenne". Le samedi 20 mai en matinée, toutes les générations de Chartrains? aux côtés des agents municipaux, sont invités à des ateliers participatifs au centre-ville et à l'ensemble sportif Rémy Berranger. La journée citoyenne est l'occasion pour tout habitant volontaire de devenir acteur de l'embellissement de la ville dans le cadre d'une matinée conviviale et intergénérationnelle.

conseil municipal

27 mars 2017

Principales décisions

■ Aménagement - Urbanisme

. Zone artisanale "Croix aux Potiers"

Le garage du Centre est implanté dans la zone artisanale de la Croix aux Potiers. Le développement de l'activité de vente de véhicules neufs et d'occasion engendre un besoin en foncier supplémentaire. La SCI Marcel/Jafflot a fait une offre d'achat pour l'acquisition d'une parcelle cadastrée AN 378, d'une surface de 1 294 m² appartenant au domaine privé de la Commune. Les modalités sont les suivantes, prix de cession : 15 €/m² soit un montant de cession de 19 410 € ; prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

Le Conseil municipal accepte la cession au garage du Centre selon les modalités précitées.

. Extension de l'école Brocéliande

L'Avant-Projet Définitif (APD) de l'opération comporte l'extension de 780 m² de locaux comprenant notamment une salle de restauration, deux salles de classe, une salle d'activités, des salles de repos, une salle de réunion ; l'estimation globale des travaux est de 1 282 300 € HT. La durée des travaux est évaluée à 11 mois, en vue d'une livraison au 2nd semestre 2018.

Le Conseil municipal valide l'APD relatif à l'extension de l'école.

. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Conformément à la réglementation et notamment la loi MOP, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre doit être établi à l'issue des études d'avant-projet afin de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au vu du coût définitif de réalisation des travaux. Cet avenant fixe la rémunération définitive du maître d'œuvre à 104 068 € HT.

Le Conseil accepte cet avenant au marché de maîtrise d'œuvre.



■ Finances

. Participation 2017 au syndicat Intercommunal "Piscine de la Conterie"

Par délibération n° 4/2017 du 28 février 2017, le syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie a fixé les participations 2017 de chaque commune le constituant. La participation globale des communes a été maintenue à 640 000 € ; la participation de la commune de Chartres de Bretagne a été fixée selon les règles de répartition "Richesse/Population/Distance au site" à un montant de 141 229 €.

. Budget 2017 (voir pages 6, 7 et 8)

■ Enfance - Jeunesse

. Crèche Mille-Pattes : subvention

Les travaux devant s'achever courant mai 2017, la crèche Mille-Pattes s'installera dans de nouveaux locaux au mois de juin. La superficie de l'équipement permettant une augmentation de la capacité d'accueil de la crèche, l'association envisage de passer celle-ci de 20 à 24 places dès le mois de janvier 2018. La Ville de Pont-Péan souhaite continuer à financer 6 places. L'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche Mille-Pattes engage de nouvelles dépenses d'investissement pour la Ville de Chartres de Bretagne. La Caisse d'Allocations Familiales a attribué une subvention d'investissement de 188 000 € pour la construction des nouveaux locaux. L'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche autorise la Collectivité à solliciter une nouvelle subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Al-

location Familiales. Calculée sur la base du nombre de places supplémentaires, elle permettrait de passer la subvention à 227 200 € sous réserve de l'accord des administrateurs de la CAF lors de la Commission d'Action Sociale du 22 mai 2017.

Le Conseil municipal garantit le soutien financier (investissement et fonctionnement) de la Ville de Chartres de Bretagne à l'association Mille-Pattes et autorise Monsieur le Maire à demander l'annulation de la subvention d'investissement accordée par la Commission d'Action Sociale du 21 octobre 2015 et à solliciter une nouvelle subvention d'investissement de 227 200 € auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales.

. Ecole maternelle Brocéliande : ouverture de classe

Par courrier du 10 mars 2017, l'inspecteur d'académie, a informé M. le Maire de l'affectation d'un emploi à l'école maternelle Brocéliande pour l'année scolaire 2017-2018. L'arrivée d'un nouvel enseignant se traduira par l'ouverture d'une nouvelle classe dès la rentrée de septembre 2017.

Le Conseil accepte la proposition de l'Education Nationale concernant l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école maternelle Brocéliande pour l'année scolaire 2017-2018.

Sauf indications contraires, les décisions ont été prises à l'unanimité.

Pour en savoir +

Consultez le compte-rendu intégral du Conseil municipal en mairie et sur le www.ville-chartresdebretagne.fr

état-civil

Naissances

- Tom Le Clec'h
6 février
16, rue Paul Gauguin
- Maïwenn Verdy
14 février
5, rue du Fort La Latte
- Jonathan Chevalier
15 février
4, rue Jacqueline Auriol
- Keenan Bolzer
11 mars
1, allée de Cézembre

agenda

- Samedi 15 avril, de 10h à 12h
Chasse aux œufs de Pâques
au Parc des Loisirs
- Vendredi 28 avril, de 14h30 à 19h
Don du sang
salle Victor Basch
- Mardi 16 mai, à 18h30
Conseil Municipal
Salle du conseil municipal
- Vendredi 12 et samedi 13 mai
Course cycliste Pierre Guédard et braderie de printemps (voir page 14)
- Mardi 23 mai, à 18h
Séance plénière du Conseil des Sages
Salle du conseil municipal
- Vendredi 2 juin, à 10h30
Inauguration du fleurissement
Parc de Loisirs.

LUNDI 8 mai

- Commémoration de la victoire de 1945, organisée par l'UNC et la municipalité. 10h : rassemblement devant la Mairie. 10h25 : défilé de la Mairie vers l'Eglise. 10h30 : cérémonie religieuse. 11h15 : dépôt de gerbe et lectures au monument aux morts. 12h15 : Vin d'honneur, salle V. Basch.

Avril - Mai 2017 - N°17.3

Le Chartrain

Mairie - 35131 Chartres de Bretagne
Tél. 02 99 77 13 00
commune@ville-chartresdebretagne.fr



- Directeur de la Publication : Philippe Bonnin
- Adjoint à la Communication : Alain Miclard
- Rédaction : Gwenola Ory-de Certaines
- Maquette : Fabienne Faujour ■ Dépot légal : à parution ■ Reproduction totale ou partielle interdite.



Imprimé sur papier recyclé
www.hautsdevaine.com

Le prochain numéro du Chartrain sera distribué à compter du 29 mai 2017



Plan climat

La ville agit



L'aire de covoiturage au rond-point du Pôle Sud, le long de la RD34.



La plateforme bois-énergie.

La ville de Chartres de Bretagne s'est engagée depuis longtemps pour relever le défi climatique.

Avec des actions concrètes sur le patrimoine communal, les énergies nouvelles et les déplacements doux, la commune a su réduire la consommation d'énergie fossile, diminuer son empreinte carbone et diversifier ses sources d'énergie.

En signant la Convention des Maires en janvier 2009, la commune de Chartres de Bretagne s'est engagée à dépasser les objectifs fixés par l'Union Européenne en matière de lutte contre les changements climatiques, en réduisant d'au moins 20 % les émissions de CO₂, de 20 % la consommation d'énergie fossile et en produisant au moins 20 % d'énergie renouvelable sur son territoire d'ici 2020. "L'utilisation des énergies renouvelables conjuguée à la rénovation des bâtiments communaux et la sensibilisation des Chartrains ont permis d'atteindre, voire de dépasser ces objectifs dès 2015", souligne Michèle Lavergne, conseillère déléguée au développement durable.

De nombreuses actions concrètes ont été menées. Plusieurs bâtiments comme la Halle des sports (en 2011-2012), l'ensemble sportif Rémy Berranger (entre 2011 et 2017) et la Mairie (de 2011 à 2014) ont subi d'importants travaux de rénovation, d'isolation, de régulation et de changement de chaudière.

Ainsi, entre 2006 et 2015, la consommation énergétique relative aux structures communales a baissé de 16 %. Par ailleurs, la mise en valeur des sentiers piétonniers (2014), la réalisation de l'aire de co-voiturage (2010) ou encore la création de la piste cyclable vers Bruz, ont contribué à réduire les émissions de CO₂ en incitant les particuliers à utiliser les modes de déplacement doux. A travers les forums énergie/habitat/chauffage (2009 et 2015), les balades thermiques (2013) ou encore les actions auprès des écoliers dans le cadre des temps éducatifs périscolaires, la commune a mobilisé les habitants à une démarche de maîtrise de l'énergie.

"Toutes ces actions et leurs résultats placent la commune de Chartres de Bretagne parmi les plus performantes de la Métropole. Néanmoins, l'urgence de la prise en compte des enjeux environnementaux nous oblige à continuer nos efforts, voire à les accélérer", poursuit l'élu.

Vers un plan climat métropolitain

Depuis fin 2015, un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T.) est lancé à l'initiative de Rennes Métropole. Pour les 43 communes, il s'agit d'ici 2020, de poursuivre la réduction des consommations énergétiques d'origine fossile,

d'émettre moins de gaz à effet de serre et de continuer le développement des énergies renouvelables.

Au second semestre 2016, une vingtaine de communes, dont Chartres de Bretagne a participé à l'élaboration du contenu des plans communaux. Il intègre les domaines de l'habitat, des activités professionnelles et des services publics, la mobilité et le transport, la production et l'utilisation de l'énergie renouvelable ainsi que la mobilisation des acteurs du territoire.

Jusqu'en juin prochain, chaque commune adapte et écrit son plan d'actions en fonction de ses enjeux, de son avancement et de ses moyens : "Nous allons identifier des actions en cours ou nouvelles, très concrètes, qui serviront à construire le P.C.A.E.T. de Rennes Métropole", complète Michèle Lavergne. Les actions nouvelles sélectionnées sur notre territoire et en intercommunalité seront présentées dans un prochain Chartrain.

à La Loupe

Le bilan énergétique

. Entre 2006 et 2015, on constate

- 16 %

par habitant pour la **consommation d'énergies fossiles**.

. En 2015, la **part des énergies renouvelables** dans la consommation globale d'énergie du patrimoine public chartrain représente

13 %

Si l'on intègre la part chartraine de la chaudière-bois de la piscine intercommunale de La Conterie, la part des énergies renouvelables passe à

18 %

Entre 2006 et 2015

- 27 %

d'émissions de CO₂.

Grâce notamment au remplacement des ampoules classiques par des leds et des lampes basse consommation pour l'éclairage public. Durant cette même période, la réduction des consommations d'électricité est de 33 % (en 2016 cette compétence a été transférée à Rennes Métropole).

Source : bilan énergétique du patrimoine communal pour 2015 réalisé par l'Agence Locale à l'Energie et du Climat.

zoom sur

Les gaz à effet de serre

Le réchauffement climatique est dû à l'homme et à ses activités qui produisent trop de gaz à effet de serre. En effet, l'origine du phénomène est à 83 % énergétique, c'est-à-dire liée à la consommation d'énergies fossiles (essence et gasoil pour les véhicules, gaz pour le chauffage qui, en brûlant, produisent du CO₂). Ainsi, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, il faut d'abord réduire les consommations d'énergies fossiles, développer les énergies renouvelables et changer nos habitudes. Si des actions sont menées au niveau communal, chacun dans sa vie quotidienne peut également y contribuer :

- . Ne laisser ni lumière ni appareil électrique allumés inutilement.
- . Baisser le chauffage
- . Trier les déchets
- . Ne pas gaspiller d'eau
- . Consommer des produits respectueux de l'environnement.
- . Préférer, dans la mesure du possible, se déplacer à pied ou à vélo plutôt qu'en voiture.

Expression de la Majorité

L'opposition se répète mais ne construit pas !

Depuis le début de son mandat en 2014, l'opposition profère dans ses expressions mensuelles toujours les mêmes attaques à l'encontre de la majorité municipale et plus spécialement en direction du maire. Mr Huche seul signataire des expressions de l'opposition revient systématiquement sur la rémunération des élus et l'absentéisme, dans, un précédent mandat, du Maire.

Avant d'accuser, Mr Huche pourrait aussi faire son autocritique.

Il est, comme tous les conseillers de l'opposition d'ailleurs, absent à l'ensemble des commissions municipales, commissions pour lesquelles il est toujours invité (39 absences non excusées depuis le début du mandat aux 42 commissions tenues).

A ce jour, quelle proposition concrète et constructive pour les Chartrains a pu faire M. Huche ? On peut très sincèrement s'interroger. Cette expression nous permet de l'interroger sur un certain nombre de sujets. Espérons qu'il répondra favorablement à cette sollicitation. C'est sans doute le seul moyen d'élever un peu le débat au profit des Chartrains.

Que pense l'opposition de la politique enfance-jeunesse de notre commune, le cas échéant quelles propositions pourrait-elle faire ?

Dans le domaine du soutien au monde associatif et particulièrement

aux bénévoles, quelle est la perception de l'opposition sur les actions menées, atelle des suggestions ?

Si l'on parle des finances de la ville, ce thème ne vous intéresse-t-il donc pas M. Huche puisque vous avez quitté le Conseil Municipal de fin février juste au moment où le débat sur les orientations budgétaires 2017 commençait ? Que pensez vous de la fiscalité locale, de notre niveau d'endettement au regard des communes qui nous entourent ? Bien d'autres thèmes pourraient vous amener à faire des propositions comme le travail qui vient d'être fait sur l'isolement des personnes âgées, sur les travaux d'envergure au sein des écoles que la ville s'apprête à lancer.

La ville travaille sur le futur plan climat en concertation avec la Métropole, des engagements forts vont être portés par notre commune, l'opposition aurait toute sa place pour coopérer à la définition des actions qu'il conviendra de conduire pour atteindre les objectifs prioritaires et essentiels pour l'avenir des populations.

En matière d'urbanisme, l'ensemble des communes de la Métropole travaille à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui sera signé fin 2019. L'opposition chartraine est très certainement une des seules de la Métropole à ne pas avoir participé à un seul des séminaires proposés par Rennes Métropole.

La Majorité municipale

Expression de l'Opposition

Déchetterie, clap de fin !

C'était une évidence, le conflit qui oppose Philippe BONNIN à Emmanuel COUET se termine au détriment des Chartrains. Face à de tels errements qu'il ne m'appartient pas de juger mais dont je constate les effets pervers sur notre confort de service public, l'idéal aurait sans doute été une médiation sur un terrain neutre. L'absentéisme de BONNIN, au sein de RENNES METROPOLE, a pesé lourd dans cette affaire. Je rappelle que cet élu a des droits mais aussi des obligations envers ses électeurs. Eu égard aux menaces de poursuites judiciaires des socialistes, j'ai fait contrôler par un huissier son absence pour le mandat de 2008 à 2014. Cet élu a été un des moins présents des 103 conseillers de la métropole. Absent de 45 conseils sur 69, en retard ou en partie défaillant sur 18 réunions et présent seulement sur 6 séances pleines. L'indemnité mensuelle de conseiller communautaire est de 224,48 euros. L'activité est d'une réunion de 2h30 par mois. Philippe BONNIN s'est également fait indemniser 10.101,60 euros sans jamais siéger 45 fois au conseil de la métropole. C'est purement scandaleux ! Ces 10.101,60 euros auraient pu financer des emplois aidés. Que dirait votre employeur si vous ne veniez pas travailler pendant 45 mois en présentant des notes de frais de trajets jamais effectués ? Que penser de tous ces élus qui s'estiment déliés de toute obligation morale envers la société ? Trouvez-vous cela normal ? Lors de nos échanges particulièrement courtois et empreints de respect avec les res-

ponsables de RENNES METROPOLE nous avons pu obtenir toutes les informations que nous souhaitions : procès-verbaux d'assemblées permettant de nous justifier par des preuves écrites sur l'absentéisme de Ph BONNIN lors de son procès en diffamation, renseignements sur les tarifs de l'eau ou encore sur la gestion du personnel et enfin la déchetterie. Nous étions informés qu'une proposition avait été envisagée sur son déplacement au lieu-dit : "Champ rond" dès 2015 et Philippe BONNIN prétend, lui, qu'il n'en avait jamais entendu parler. Ces informations précieuses nous ont permis de débouter l'intéressé de son procès. Il avait d'ailleurs vivement critiqué l'institution judiciaire au cours d'un conseil municipal précisant que j'étais "protégé" et qu'il en apporterait les preuves ! J'attends toujours ces fameuses preuves !

Son adjoint démissionnaire Ronan LHERMENIER s'est même vu reprocher injustement, par le comité de soutien, son vote d'abstention sur le sujet à RENNES METROPOLE lors d'un conseil municipal houleux. A ce moment, Philippe BONNIN aurait pu enfin assumer ses responsabilités. Cette conduite ne plaide pas pour sa bonne foi dans cette affaire, comme d'habitude !

Pascal HUCHE.

Droit de réponse du Maire à l'expression de l'opposition, Avril - Mai 2017

Conformément à la réponse ministérielle (relative à la question parlementaire écrite N°5387) indiquant qu'il "convient de remarquer que la libre expression des minorités dans les bulletins municipaux ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de réponse dans le même bulletin", la majorité municipale apporte les précisions suivantes :

Fin juin 2016, M. Huche a déposé une plainte auprès du procureur de la République en communiquant l'enregistrement audio de la séance du Conseil municipal du 29 mars 2016. Conformément aux procédures, j'ai été entendu par la brigade de gendarmerie, le 30 juin 2016.

Comment se fait-il que Monsieur le Procureur n'ait pas donné suite à la plainte de l'intéressé, M. Huche ?

Ce dernier n'ignore pas non plus qu'à l'audience de jugement du 3 novembre 2015, dans le cadre d'une citation à comparaître, le procureur avait demandé sa condamnation pour diffamation et à 1 000 € d'amende. Le tribunal n'a pas suivi cette demande du parquet de la République... dont acte.

Si le conseiller d'opposition participait aux réunions municipales (à l'exception des conseils), il aurait appris que notre déchetterie ne fermera pas, qu'elle sera

réorganisée pour mieux assurer les fonctions d'accueil des déchets verts, des encombrants et d'autres produits à définir. Ce dernier point a fait l'objet d'échanges et d'un accord de principe entre la municipalité et le service déchets de Rennes Métropole.

Si M. Huche avait été présent le 15 mars dernier à la réunion publique du comité de défense de la déchetterie, il aurait eu confirmation que la Métropole ne dispose d'aucune trace écrite à

propos des allégations du Président de Rennes Métropole, relatives au site du "Champ Rond". (*Cf également Ouest France du 19 janvier 2017 et l'éditorial du "Chartrain" de mars 2017*). M. Huche aurait également appris que la déchetterie sera réaménagée pour faciliter une meilleure circulation des véhicules dans le site actuel.

A lire ses propos, il semble que ce ne soit plus la préoccupation de l'intéressé.



Les élections

■ Les dates

. L'élection présidentielle aura lieu les dimanches 23 avril et 7 mai. Ouverture des bureaux de 8h à 19h.

. Les élections législatives se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin. Ouverture des bureaux de 8h à 18h.

Toute personne de plus de 18 ans, inscrite sur la liste électorale de la commune peut voter aux prochaines élections. Il faudra vous munir d'une pièce d'identité (obligatoire) et de la carte d'électeur.

. Bureaux de vote n° 1, 2 et 3 : salle du Conseil Municipal en Mairie.

. Bureaux de vote n° 4, 5 et 6 : salle Victor Basch, sous la Mairie.

■ La carte électorale

Suite à la refonte électorale, une nouvelle carte a été adressée à l'ensemble des 6 588 électeurs chartrains. Cette refonte est une simple remise en forme des listes électorales afin de tenir compte des changements de bureaux intervenus depuis 2012, avec reclassement des électeurs par ordre alphabétique et attribution de nouveaux numéros. Si vous ne l'avez pas reçue, contactez la Mairie.

■ La procuration

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention.

Le mandant est celui qui donne procuration à une autre personne. Le mandataire est celui qui reçoit la procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions :

- . jouir de ses droits électoraux
- . être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote.

Le mandataire va voter avec sa pièce d'identité au bureau de vote du mandant.

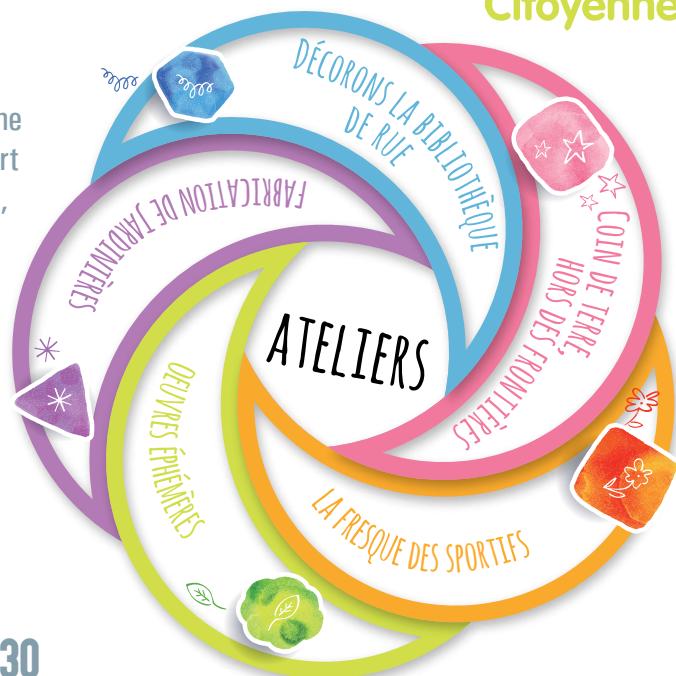
La procuration peut être établie à la Brigade de Gendarmerie de Bruz, avenue du G^{al} de Gaulle, de préférence le mardi et le samedi. C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

Le formulaire à imprimer et à remplir est accessible sur <http://service-public.fr/>.

samedi 20 mai

(suite de la page 1)

La Journée Citoyenne est fondée sur une dynamique d'engagement volontaire de la part de tous : Chartraines et Chartrains, élus, agents municipaux. Cette initiative favorise l'échange entre les habitants, toutes générations confondues, et la création d'un lien fort et fédérateur, plaçant le citoyen en tant que véritable acteur de sa ville. Bricolage, jardinage, peinture ou dessin, cette première matinée citoyenne invite tous les habitants à contribuer à notre cadre de vie.



LES RENDEZ-VOUS DE 9H30 À 12H30

Esplanade des Droits de l'Homme

Ensemble sportif R. Berranger

■ COIN DE TERRE, HORS DES FRONTIÈRES

Séances de jardinage et de plantations en lien avec le fleurissement 2017 qui vous permettront de participer à l'œuvre monumentale et engagée du plasticien Vincent Brodin sur le thème "Coin de Terre hors des frontières".

■ ŒUVRES ÉPHÉMÈRES

Des mandalas géants à composer, du graph végétal... autant de réalisations artistiques, naturelles et éphémères qui trouveront leur place sur l'esplanade des Droits de l'Homme grâce à la complicité des enfants des écoles.

■ LA FRESQUE DES SPORTIFS

Enfilez une vieille blouse et venez participer à la réalisation d'une fresque peinte sur le mur du gymnase côté nord (atelier annulé en cas d'intempéries). Les dessins ont été imaginés par les membres de l'association *Atelier peinture et dessin*.

■ FABRICATION DE JARDINIÈRES

Avis aux bricoleurs ! Afin d'agrémenter l'espace public, cet atelier aura pour objectif d'assembler des jardinières grâce à du bois de récupération puis de les peindre de façon décorative. Garnies de fleurs colorées, elles trouveront ensuite leur place devant les écoles ou dans le centre-ville.

■ DÉCORONS LA BIBLIOTHÈQUE DE RUE

Le 20 mai marquera également le lancement officiel de la bibliothèque de rue, installée place de la Mairie. Depuis plusieurs mois, des bénévoles collectent des livres, les classent et les tamponnent. A l'occasion de la 1^{re} journée citoyenne, venez compléter les rayonnages, imaginer des affiches et surtout... participer au grand "remue-ménages" pour baptiser ce nouvel équipement.

A l'issue des ateliers, le rendez-vous est donné à tous les participants Esplanade des Droits de l'Homme à 12h30 pour partager un pot de l'Amitié puis un pique-nique collectif.

■ cap à Rennes

Le 4 mars, la nouvelle équipe des jeunes de Cap à Cité a découvert la ville de Rennes sous un nouvel angle. Après une course d'orientation dans le centre historique, le Parlement de Bretagne leur a livré ses secrets...



BUDGET 2017



Le cap est maintenu !

Chaque année, le Conseil municipal établit son budget en accord avec la politique définie par la municipalité et les moyens financiers de la commune. Le budget s'articule en deux parties : la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (charges de personnel, entretien des bâtiments, participations et subventions ...) ; la section d'investissement présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, bâtiments, acquisition de gros matériels, remboursement des emprunts...).

Le Conseil municipal du 27 février a été consacré au rapport d'orientations budgétaires. Lors du Conseil du 27 mars les élus ont voté le budget, validant ainsi la prévision des recettes et dépenses de fonctionnement, comme d'investissement pour l'année 2017.

Budget global : **14 950 572 euros**

Le BUDGET en 4 questions

L'érito de Philippe Bonnin, Maire, Conseiller départemental

Comment le budget 2017 s'est-il construit ?

Comme en 2016, la concertation avec les collègues-élus et les services a été le "maître-mot". Après quatre années de baisse des dotations de l'Etat (moins 600 000 € sur 3 ans), nous avons dû nous adapter à cette contrainte. Malgré un contexte économique encore fragile à la veille de grands changements politiques nationaux, nous devons préparer l'avenir sereinement.

Grâce aux orientations prises l'an passé et aux efforts constants des services pour réduire les dépenses, les résultats 2016 nous permettent d'envisager la poursuite de notre politique d'investissements, conformément à nos engagements.

Quelles sont les perspectives budgétaires de la ville ?

Outre la participation des collectivités à la réduction du déficit de l'Etat et de nouvelles règles indemnitàires liées à la rémunération des agents de la fonction publique, nous avons des charges budgétaires nouvelles. Nous devons construire l'avenir avec ces nouvelles données. Elles demandent une adaptation ou des ajustements de l'ensemble de nos actions, de sorte que les équilibres financiers soient maintenus. Notre objectif d'accompagner les différentes politiques éducatives, culturelles et sportives n'en est que plus nécessaire. Nous sommes résolument déterminés à travailler avec tous les partenaires. Ainsi, nous devons réfléchir à l'adaptation des services à la population d'aujourd'hui, mais aussi de demain.

Nous avons déjà préparé un programme d'investissements d'ici 2020. Il représente un montant global de 15,8 millions d'euros de 2015 à 2020, toutes natures de réalisations confondues. C'est aussi un levier utile au bénéfice de l'activité économique locale et régionale.

Quant aux recettes de fonctionnement de la Commune, elles proviennent, notamment, de la fiscalité directe (Taxe d'Habitation, Taxe Foncière et Taxe Foncière sur le non bâti) pour 4 043 732 €, mais aussi des produits des services de 972 725 € et enfin des dotations de 3 850 408 €.

Justement sur la fiscalité directe, quel est l'impact pour les Chartrains ?

Nous continuons nos efforts et affichons cette année des dépenses à l'équilibre, malgré les diverses charges supplémentaires que les municipalités assument. Nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017. La fiscalité chartraine reste donc toujours la plus faible de l'agglomération. Nous continuerons à préparer nos budgets dans cette même dynamique, qui permettra de conduire des actions communales accessibles à tous, pour apporter le meilleur service aux Chartrains.

15,8 millions d'euros d'investissements : quels sont ces grands projets ?

Les Chartrains nous ont élus avec un programme politique ambitieux et maîtrisé. En 2020, nous aurons réalisé les investissements programmés sur l'ensemble sportif et dans les écoles Brocéliande et Auditoire. A l'EHPAD, un projet d'extension est à l'étude et des travaux de maintenance sont prévus à hauteur de 350 000 € par an. Différentes actions liées au plan climat énergie ainsi qu'à des travaux d'accessibilité sont également en cours de réalisation...

Nous sommes confiants pour aborder la seconde période du mandat et gardons toujours le même objectif : garantir le lien social indispensable à l'échelon communal ; avec le soutien de tous les acteurs locaux (associations, commerçants...).



Le Fonctionnement 10 122 747 €

■ **Les recettes de fonctionnement**
du budget 2017 s'élèvent à près de 10,1 millions d'€, elles sont identiques à celles de l'année précédente, malgré une nouvelle diminution de la dotation globale de fonctionnement de l'Etat de 105 000 €. Sur quatre ans c'est une baisse de plus de 580 000 € qu'a subie la Commune de la part de l'Etat. Dans un contexte national très incertain, il convient d'être prudent et de continuer à contenir, voire abaisser les dépenses de fonctionnement.

Aussi, malgré une hausse de plus de 83 000 € de la masse salariale qui traduit en partie les nouvelles règles indemnitaire des fonctions publiques, les dépenses de fonctionnement sont équivalentes à 2016.

■ **Les dépenses de fonctionnement** regroupent toutes les opérations relatives à l'exploitation et la gestion courante des services. Les intérêts de la dette, les amortissements et le virement à la section investissement ainsi que les dépenses exceptionnelles ne sont pas présentés dans les dépenses listées ci-contre.



■ POUR 100 € DÉPENSÉS



20,95 €

Cadre de vie

19,07 €

Culture, sports, loisirs et vie associative



■ Temps Educatifs Périscolaires à l'ensemble sportif Remy Berranger



■ *Les jardins partagés*



Cadre de vie
1 805 492 €

**Petite enfance, enfance
et jeunesse, enseignement
et restauration**
2 760 970 €

Culture, sport, loisirs
et vie associative

dont	
Services techniques	766 937€
Espaces verts, fleurissement,	
serres	628 119 €
Urbanisme	217 255 €
Propreté et salubrité....	99 772€
Bois énergie.....	82 409€

dont

. Restauration scolaire.....	910 941 €
. Ecoles	598 197€
. Accueil périscolaire.....	328 854€
. Tintinabulle.....	291 805€
. Accueils de loisirs	200 128€
. Igloo	168 316€
. Minibus.....	33 882€
. Pirouette	13 773€
. Cap à Cité	8 149€

dont

- . C.C.A.S. 229 866 €
- . Epicerie sociale 11 761 €

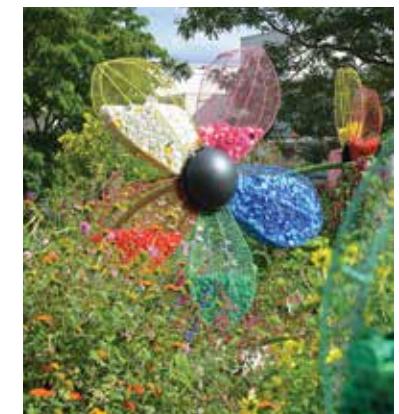
Administration générale
1 737 634 €

Syndicats intercommunaux
428 000 €

- . Musique et Danse 245 000 €
- . Piscine de La Conterie 142 000 €
- . Restauration 41 000 €

don't

. Ensemble sportif Rémy Berranger	518 195 €
.....
. La médiathèque	207 620 €
. Les spectacles	155 800 €
. Le carré d'art.....	77 160 €
. Halle Conterie.....	76 306 €
. Les ateliers	27 186 €
. Maison des assos	16 059 €
. Résidence d'artistes	23 300 €



L'investissement 4 827 825 €

Le budget d'investissement s'élève à 4 827 825 € pour l'année 2017, la Commune aura consacré près de 16 millions d'€ entre 2015 et 2020 pour offrir des services et un cadre de vie de qualité.

La planification des travaux fait l'objet d'un arbitrage annuel entre les services et les élus. Des projets importants sont inscrits sur plusieurs années et intègrent donc ce qu'on appelle le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Pour les prochaines années, ce dernier comprend notamment :

- La transformation du terrain stabilisé en synthétique,
- la rénovation de la toiture des terrains de tennis couverts,
- l'installation de la crèche associative Mille-pattes à l'Espace Brocéliande,
- l'extension des deux écoles publiques Auditoire et Brocéliande,
- l'extension de la résidence des personnes âgées (EHPAD),
- la restructuration du restaurant de l'Auditoire
- les travaux d'économie d'énergie
- Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments et équipements communaux
- l'entretien des bâtiments...



■ AU PARC DE LOISIRS

Les toilettes publiques, à l'entrée du Parc des loisirs, ont été rénovées en 2016 et mises aux normes pour les personnes à mobilité réduite. Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux sont poursuivis en 2017 pour un montant de 50 000 €. Des aménagements seront réalisés par exemple à l'église ou au cimetière des Peupliers.



■ Terrain synthétique

A l'ensemble sportif Rémy Berranger, le terrain d'entraînement sablé, dit stabilisé, va subir des travaux pour être transformé en terrain synthétique pour un montant de 401 004,60 € HT (rénovation de l'éclairage compris). Cet espace extérieur pourra dès septembre 2017 être utilisé pour la pratique du Club de football mais aussi par les scolaires et dans le cadre des activités Enfance-Jeunesse.



■ Liaison douce

Afin de faciliter les déplacements des habitants à pied ou à vélo, la commune poursuit l'aménagement des liaisons douces, des squares et des chemins. En 2017, 30 000 € seront consacrés à ces travaux extérieurs par exemple pour le chemin de la Retenue et l'étude d'une liaison entre la Halle des sports et le centre culturel.

Le saviez-vous ?

Pour les travaux importants à réaliser sur la commune tels que la création de la crèche ou l'adaptation des écoles, de nombreuses étapes jalonnent les processus d'études et de réalisation. Dans un premier temps, la commune fait appel à un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui élabore un programme soumis systématiquement aux différents utilisateurs. Une fois validé, un architecte réalise un avant-projet sommaire qui permettra de confirmer et d'estimer le coût du projet dans sa globalité. Enfin, un avant-projet définitif est soumis au Conseil municipal, cette étape importante permet ensuite de déclencher les marchés de travaux.

L'ensemble de ces études représentent généralement 10% du coût global du projet.

La Fiscalité

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition :

■ Taxe d'habitation
11,07%

■ Taxe foncière
13,41%

■ Taxe foncière non bâtie
24,17%

La Dette

■ Au 1^{er} janvier 2017 la dette est de 3 635 175 € (4 170 000 € au 1^{er} janvier 2016).

■ A Chartres de Bretagne, la dette est de 484 € par habitant



Les subventions aux associations



■ Oulipo par les Boréale's.

■ Les ateliers créatifs.

■ Les foulées chartraines

SUBVENTIONS MODE D'EMPLOI

La diversité des associations à Chartres de Bretagne constitue une richesse qui contribue à faire vivre la ville. En plus de moyens humains et matériels, la municipalité apporte son soutien financier à ces structures notamment par le biais de subventions. Rencontre avec Mokrane Babour, adjoint en charge de la vie associative.

Combien d'associations sollicitent une subvention ?

Pour 2017, 44 autres associations chartraines ont formulé une demande d'aide financière pour leurs activités régulières et/ou une subvention exceptionnelle, par exemple, pour une manifestation particulière. La Fédération Espérance bénéficie d'une subvention unique qu'elle redistribue à ses 28 associations membres. Certaines structures ne demandent aucune aide financière.

Sur quels critères sont-elles attribuées ?

La commission municipale "animation" composée d'Élus et de Chartrains apprécie chaque demande au regard de critères tels que la conformité règlementaire, le nombre d'adhérents Chartrains, l'équilibre financier des associations, la contribution à l'animation de la ville... Nous privilégions les actions associatives favorisant le lien social, les initiatives à destination d'un public large et bien entendu toutes celles tournées vers les jeunes. En 2016/2017, par exemple, 13 associations chartraines ont participé aux temps éducatifs périscolaires.

Nous sommes également attentifs aux actions de développement durable (tri des déchets, économie d'énergie) ainsi qu'à la politique d'accompagnement des adhérents vers des fonctions de responsabilités (formation des bénévoles). Enfin, nous félicitons toutes les associations qui créent des passerelles pour réaliser des projets communs.

A travers cet accompagnement matériel et/ou financier, facultatif et conditionnel, au monde associatif chartrain, la volonté de la commune est de préserver la qualité de vie, l'intergénérationnel, la mixité sociale, de renforcer le vivre ensemble et de favoriser le lien social.

SUBVENTIONS 2017 accordées

aux associations chartraines qui en ont fait la demande

Amicale des donneurs de sang.....	300 €
Amicale des sapeurs pompiers.....	516,93 €
Amicale du personnel communal.....	7 500 €
Amicale parents écoles publiques	100 €
APEL Sainte-Marie	100 €
Asso sportive du collège.....	250 €
Ateliers créatifs.....	300 €
Boréale'S	1 500 €
Calinou - assistantes maternelles.....	850 €
Chartres - Hassmersheim.....	750 €
Chartres-Lwoweck.....	1 500 €
Chartres-Roumanie	400 €
Chartres-Saint-Anthème.....	2 000 €
CL21.....	340 €
Club de l'amitié	1 000 €
Club informatique	400 €
Comité des fêtes	8 200 €
Compagnie Océane	2 800 €
Course athlétisme (Les Foulées).....	2 500 €
Crèche Mille-pattes (voir page 2)	74 293 €
Des mots pour le dire	300 €

Ecole Sainte-Marie (2) 197 000 €

Ecole publiques - classes découverte . 8 305 €

Espérance (3)..... 198 600 €

Fcpe collège..... 150 €

Fcpe primaire et maternelle

Fête jumelages - Comité d'orga..... 3 700 €

Fnaca

Foyer socio-éducatif du collège..... 1 300 €

France Adot

Génétique chartraine

Jeunes créatifs & Co

Les champions du Warp

Le grand soufflet

Mémoire du pays chartrain

Mères pour la Paix

Orchestre

PEL (1)..... 1 000 €

Photo club chartrain..... 565 €

Unc-Afn

Usep maternelle et élémentaire..... 1 800 €



■ Basket-Ball



■ Twirling

- 1. La subvention "PEL" correspond au défraiement versé aux associations participant à l'animation de l'Ecole Multisports.
- 2. La subvention de l'école privée est attribuée pour son fonctionnement et l'organisation des rythmes scolaires (192 953,70 €) ainsi que les classes découvertes (4 046,30 €). Le financement de l'école publique est quant à lui inclus dans les dépenses de fonctionnement de la Commune.
- 3. La Fédération Espérance présente une demande globale (inclus les contrats) pour l'ensemble des 28 associations qui la composent (22 sportives et 6 culturelles).

Un outil au service des associations

Le Guide d'informations 2017/2018 de la ville sera distribué dans vos boîtes aux lettres avec le Chartrain de septembre. Comme chaque année, le service communication procède à la mise à jour des informations de ce guide. Les associations chartraines, les professions libérales et les entreprises nouvellement arrivées dans la commune peuvent, dès à présent, et avant le 2 juin 2017, communiquer leurs informations.

à l'attention de Gwenola Ory-de Certaines ou Fabienne Faujour
Service communication, par courrier en Mairie ou par courriel : communication@ville-chartresdebretagne.fr + d'infos 02 99 77 41 05 ou 06.



en +

Fleurissement hors des frontières

Chacun prépare son coin de terre

Saviez-vous que l'aventure collective du fleurissement à Chartres de Bretagne a tout juste 16 ans ; l'âge de l'appel des voyages, du besoin d'évasion !

Un âge où on a envie de prendre un sac à dos et de partir découvrir d'autres contrées plus ou moins lointaines.

Cette année, le fleurissement "tombe" les frontières et part à la découverte de nos villes et pays jumelés.

Serez-vous du voyage ?



Inauguration
Du
Fleurissement
Le vendredi 2 juin
à 10H30.

Au Parc de Loisirs.

N'oubliez pas
votre pique-nique !

Chaque année, un thème commun fédère les Chartrains autour des préparatifs du fleurissement : cirque, musique, peinture, oiseau dans la nature, à la découverte du sous-sol chartrain, une plante dans l'assiette, fleur en danse... "Dans les écoles, dans les quartiers, dans les associations ou encore à l'Ehpad de la Poterie, les idées fourmillent. Cette implication collective contribue à la qualité de vie et au renforcement du lien social dans la commune. Chaque structure volontaire s'approprie le thème annuel et imagine un projet réalisé en étroite collaboration avec les agents des services techniques", explique Michel Desrez, conseiller municipal délégué au fleurissement.

Grâce au savoir-faire des professionnels polyvalents des services de la ville, le rond-point de la Poterie arborera un globe terrestre enveloppé de flèches végétalisées dirigées vers les six villes jumelées. Suivez les pas colorés des comités de jumelages ; ils vous emmèneront square Newcastle West, rue Calarasi, rue Lwowek, rue Saint-Anthème, allée d'Hassmersheim. Les emblèmes de chaque ville ou pays seront créés par les jeunes de l'Igloo. Les résidents de l'Ehpad et du foyer de vie de La Poterie ont souhaité évoquer

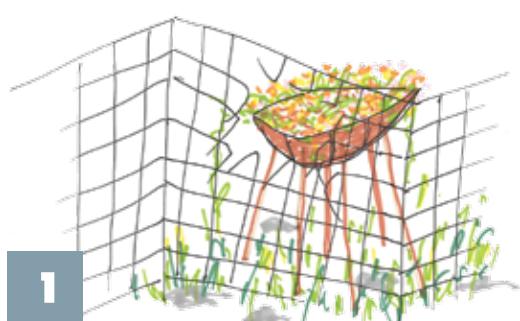
leurs souvenirs de coins de terre, hors des frontières au travers de réalisations originales.

Les associations chartraines comme les habitants sont mobilisés. Ils habilleront certaines places, quartiers, rues, ronds-points de créations fleuries propices à l'évasion et au voyage.

Au printemps, la ville prend des couleurs et chacun, dans son jardin ou sur son balcon peut imaginer son propre coin de terre, hors des frontières...

■ visite guidée

Une visite guidée de toutes les installations du fleurissement 2017 gratuite et ouverte à tous est proposée le vendredi 23 juin : rendez-vous à 18h sous la grande voile au parc de loisirs pour un pique-nique. La déambulation commentée vous emmènera ensuite au centre-ville pour découvrir les œuvres de tous les acteurs du fleurissement.



Les coulisses

1. L'Esplanade des Droits de l'Homme devant la Mairie verra évoluer une œuvre de Vincent Brodin, artiste plasticien vernois, qui renouvelle sa collaboration avec Chartres de Bretagne après le fleurissement 2004 sur le thème "Quand la fleur devient peinture". Pour 2017, le thème évoque pour lui ces gens qui partent sur des bateaux pour fuir leur pays et trouver refuge sur un autre coin de terre. Avec le concours des agents des services techniques, il fabriquera des bateaux où chaque fleur suggère une personne. Ces fleurs déborderont donnant l'impression d'un bateau en difficulté. Un grillage, symbole de frontière sera installé au milieu du massif.

2. Au travers de dessins et peintures, les enfants accueillis dans les structures de la petite enfance : association Calinou, crèche Mille-Pattes, multiaccueil Tintinabulle, assistantes maternelles indépendantes raconteront l'histoire de 6 enfants venus des 6 villes ou pays jumelés. L'association "Ateliers créatifs" confectionne les costumes qui habilleront les mannequins représentant ces six petits amis européens. Un joli partenariat !

3. Deux classes de l'Ecole de l'Auditoire, en partenariat avec l'association Teria (Mali) préparent des créations autour de l'Afrique qui rejoindront les massifs de la place de la Mairie. Les élèves de Sainte-Marie travaillent sur un projet d'embellissement de l'entrée de leur école.

séniors au volant

Une journée de sensibilisation



Afin de sensibiliser les conducteurs de plus de 60 ans aux risques routiers et de leur permettre de se sentir plus rassurés au volant, la

Commune et le CCAS en partenariat avec Clic Alli'âges, la Prévention Routière, la Gendarmerie de Bruz et l'auto-école "Permis pas cher" proposent une journée de prévention.

Conduire la nuit, prendre un rond-point ou encore utiliser l'autoroute sont des pratiques pour lesquelles les conducteurs seniors, disent parfois se trouver mal à l'aise. Pourtant, conserver l'usage de l'automobile est essentiel pour préserver son autonomie et sa mobilité le plus longtemps possible. "L'âge ne doit pas être un frein à la conduite. Pour que nos seniors continuent à conduire en toute sécurité, il existe des solutions comme se mettre à jour sur le code de la route, faire des remises à niveau de

conduite, un bilan de santé..." explique Dina Joalland, adjointe aux personnes âgées, au handicap et à l'insertion.

Cette journée complète d'information et de formation a pour objectifs de sensibiliser les conducteurs aux risques routiers (réflexes à acquérir en cas de dangers ou d'accidents), de réactualiser les connaissances (code de la route, permis à points, alcoolémie, constat...), de se familiariser avec les nouvelles règles de la sécurité routière.

EN PRATIQUE

- 10h à 12h : conférence animée par la Prévention Routière et la Gendarmerie de Bruz (analyse des accidents fréquents, conduite à tenir et gestes à observer en cas d'accident, prendre un giratoire, permis à points...).

- 14h à 17h : ateliers animés par la Prévention Routière (remise à niveau du code de la route, simulateur de conduite, simulateur d'alcoolémie, comment remplir un constat).

- 10h à 17h : conduite guidée et accompagnée sur la commune par des monitrices de l'auto-école "Permis pas cher" de Rennes : rappels sur les cédez le passage, les ronds-points, les panneaux...

Jeudi 1^{er} juin à la Halle de La Conterie - Accueil des participants à 9h30. Entrée gratuite. Inscriptions et infos au CCAS - Centre Jean Jaurès. Tél. 02 99 77 63 53 - Courriel : direction@ccaschartres35.fr

■ Pas de retraite pour la fourchette

On ne dira jamais assez l'importance de bien se nourrir pour conserver une bonne santé le plus longtemps possible. Mais les besoins ne sont pas les mêmes à chaque période de la vie. En prenant de l'âge, l'organisme change et ses besoins nutritionnels aussi. Dans le cadre de son projet autour de l'alimentation "Pas de retraite pour la fourchette", le CLIC Alli'âges, en partenariat avec le CCAS, la commune de Chartres de Bretagne et la maison de la nutrition du diabète et du risque vasculaire, proposent un cycle de 4 ateliers cuisine. Ils se dérouleront à l'Epicerie Sociale de Chartres de Bretagne en juin prochain. Les participants, accompagnés d'une diététicienne cuisineront ensemble et partageront un repas en toute convivialité.

Infos : pour les + de 60 ans, 4 ateliers indissociables, les vendredis 2, 9, 16 et 23 juin de 10h à 13h30 (préparation et déjeuner sur place) au 8 av. C. Mérél (locaux épicerie sociale). 2€ par atelier, soit 8€ au total à régler lors du 1^{er} atelier.

Inscriptions auprès du CCAS au Centre Jean Jaurès au 02 99 77 63 53.

vie éco

Le cerveau : tour de contrôle de notre organisme

Depuis février, Catherine Catheline propose à Chartres de Bretagne des séances de neurofeedback qui signifie "retour à l'information".

Cette méthode "douce" a pour objectif d'optimiser le fonctionnement du cerveau et d'améliorer son capital santé.

Tout au long de sa carrière dans le paramédical, Catherine Catheline a évolué avec les nouvelles technologies. En 2015, son parcours de vie prend une autre direction et l'amène à découvrir le neurofeedback dynamique (Neurooptimal). Elle teste cette méthode et apprécie les résultats qui l'aident à sortir d'une situation d'épuisement mental et physique. Elle quitte son emploi et se forme à ce nouveau métier de praticienne en neurofeedback.

A quoi sert cette technique ?

Développée en France depuis une dizaine d'années, c'est une approche non médicale, sans contre-indication, adaptée à tous, quel que soit son âge ou son état de santé. Cette technique peut apporter une aide pour

des personnes souffrant de troubles du sommeil, de migraines, de fatigue chronique, d'acouphènes, de stress, de phobies, d'angoisse, de dépression, de manque de confiance en soi, de déficit d'attention...

Comment se déroulent les séances ?

Installé confortablement dans un fauteuil à écouter de la musique, c'est un moment pour soi, de détente, de relaxation. 5 capteurs reliés à un ordinateur sont posés sur les oreilles et la tête. La mesure de l'activité cérébrale est non intrusive (aucun courant n'est émis vers le cerveau). Lorsque l'ordinateur détecte de trop grandes variations électriques dans certaines zones de fréquence de votre cerveau, il en informe instantanément celui-ci par des microcoupures de la musique. Au fur et à mesure des séances, le cerveau corrige ses propres dysfonctionnements suivant ses priorités d'intervention et mémorise définitivement ses corrections.

■ Pratique : consultations sur rendez-vous les lundis et mercredis après-midi au 15 av. de la Marionnais et le samedi matin à domicile (sous conditions). Tarif : 50 € la séance.

Contact : 06 51 11 19 29 ou catherine.catheline@laposte.net.

Site : www.bienfaitsante.fr. Possibilité de découverte en séances portes ouvertes le samedi 22 avril et le vendredi 5 mai de 10h à 18h, 6, rue d'Armorique à Chartres de Bretagne.

Samedi 10 juin les cornes 2... Feu



La seconde fête des Cornes de Feu arrive à grands pas ! Le samedi 10 juin sur la place de la Liberté⁽¹⁾, il y aura de la musique, des chansons, des jeux, de la danse et de la bonne humeur. La ville avec l'aide des commerçants, de l'école Jean Wiener et des associations chartraines vous propose de renouer avec la traditionnelle fête sur la place du village.



Souvenez-vous ! En juin 2016, vous étiez plus de 400 Chartrains chapeautés de tous les âges à venir jouer, danser et chanter à la première fête des Cornes de Feu. Si l'édition 2016 s'est déroulée à la Halle de la Conterie en raison des caprices de la météo, la seconde devrait tout naturellement rejoindre la place de la Mairie.

Rendez-vous dès 15h, esplanade des Droits de l'Homme pour une rencontre avec les danseurs de l'Ecole Jean Wiener. A 18h, place de la Mairie, les animateurs et les jeunes du centre d'animation l'Igloo proposent des jeux "grand format" pour toute la famille. Hasard, rapidité, stratégie, tradition ou mémoire... l'objectif est de s'amuser !

Le Cercle Celtique est au rendez-vous avec des ateliers d'initiation et d'invitation à la danse bretonne. La compagnie de danse contemporaine Océane, l'Orchestre de Chartres et les groupes de musiques actuelles amplifiées de l'Ecole Jean Wiener se produiront au cours de la soirée. L'animation s'enrichie d'une toute nouvelle association chartraine "La fanfare sans fil", pleine de peps et de bonne humeur, née de l'union de fanfarons aveyronnais en exil et de musiciens bretons.

Toute la soirée, les commerçants chartrains proposent un stand restauration-buvette avec des assiettes de charcuterie, des galettes/saucisses, des desserts "surprise", des boissons. Un apéritif sera offert à tous les Chartrains chapeautés de 19h30

à 20h. En effet, n'oubliez pas votre chapeau devenu l'emblème de la fête. Il s'accompagne cette année d'un "dress-code" (code couleur pour les vêtements ou les accessoires) : le rose !

La fin de soirée sera animée par "Jane et ses gorilles" jusqu'à minuit. Dans une ambiance décalée et conviviale, loin du "baluche" traditionnel, ce show explosif permettra à toutes les générations de se retrouver pour près de 2 heures de musique et de danse : de la biguine au rock'n roll, du slow au funk, de la bossa au disco...

Le 10 juin, venez en famille, entre amis, entre voisins et faites-vous plaisir !

1. Halle de la Conterie en cas d'intempéries

■ sortez casqué !

Depuis le 22 mars, plus question pour un enfant de faire du vélo sans casque. Tous les cyclistes de moins de 12 ans doivent en porter un, qu'ils soient eux-mêmes au guidon ou qu'ils soient transportés à l'avant ou à l'arrière d'une bicyclette. Le décret, paru le 22 décembre 2016 au Journal Officiel, a prévu un délai de 3 mois pour que chaque famille puisse avoir le temps de s'équiper correctement. Cette mesure vise à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens des enfants. À défaut, les parents ou les adultes qui les accompagnent sont passibles d'une amende de quatrième classe (90 € minimum).



■ aménagements au jardin

Un jardin est, par essence, un lieu de vie. Plus la nature y est diversifiée, plus vivant il sera et meilleures seront ses défenses contre les ravageurs ou les conditions météorologiques capricieuses. Dans la catégorie "prédateurs", il y a la célèbre coccinelle mangeuse de pucerons mais il existe plein d'autres interactions qui limitent les invasions. N'oublions pas non plus les décomposeurs qui transforment la matière organique, les pollinisateurs qui fécondent les fleurs et nous permettent de déguster les fruits et légumes de nos jardins.

Pour accueillir toute cette diversité, de nombreux aménagements sont possibles : du simple tas de branches au sol pour les insectes à la mise en place d'une mare pour les crapauds, de l'installation d'un composteur pour les lombrics à la réalisation d'un muret en pierre pour les lézards, de la pose d'un nichoir pour les chauves-souris au semis d'une prairie pour les papillons. Parfois, c'est même l'inaction qui favorise la vie : en préservant des espaces de tout entretien, on voit réapparaître des fleurs oubliées et les animaux qui y sont associés.

+ d'infos : www.jardineraunaturel.org

A la piscine de la Conterie vaincre sa peur de l'eau



Si l'eau plonge certains dans un bien-être total, elle fait naître chez d'autres un sentiment d'angoisse incontrôlable. La piscine intercommunale de La Conterie propose des séances pour surmonter cette aquaphobie. S'immerger, s'allonger dans l'eau, se redresser... l'objectif est de pouvoir se déplacer sans crainte et avec plaisir.

Marie-Thérèse a toujours eu peur de l'eau : "Quand j'étais enfant, nous n'allions jamais à la piscine. Un jour, au bord de la mer, j'ai été chahutée et je me suis retrouvée à l'eau contre mon gré. Depuis, malgré des essais de cours de natation, j'ai toujours peur". Chaque été, le bleu des piscines lui donne pourtant envie. Cette Lailléenne, aujourd'hui retraitée a décidé de rejoindre les séances d'aquaphobie proposées par la piscine intercommunale de La Conterie.

C'est aussi le cas de Danielle de Saint-Erblon : "Je pratique l'aquagym depuis 9 ans et pourtant j'avais une peur panique de la profondeur synonyme pour moi de noyade". Incitée par ses

petits-enfants, elle fréquente les cours chaque semaine et a vu ses angoisses diminuer. Chaque jeudi soir, dans l'eau chaude du bassin ludique, 8 personnes viennent se réconcilier avec le milieu aquatique, accompagnées par Olivier Gendron, maître-nageur. Ces peurs ont des origines différentes. Certaines personnes appréhendent de mettre le visage dans l'eau tandis que d'autres savent nager mais ne s'aventurent jamais en grande profondeur.

"A travers des petits exercices très progressifs et individuels, mon travail consiste à les aider à apprivoiser l'élément, à se sentir à l'aise dans l'eau et sous l'eau. Je m'adapte à la situation de chaque participant. Certains retrou-

veront juste le plaisir de se baigner sans s'aventurer en grande profondeur, d'autres iront vers des cours collectifs de natation. L'objectif est d'acquérir de la confiance en soi" explique Olivier. L'eau ainsi apprivoisée devient source de plaisir bénéfique tant pour le corps que pour l'esprit !

Pratique

■ Séances le jeudi de 20h45 à 21h30.
Forfait 5 séances : 38,90 € (tarif pour les habitants du syndicat).



Test d'aisance aquatique, Pensez-y !

■ Les vacances d'été approchent ! Vous pouvez dès à présent anticiper certaines démarches qui seront exigées au moment d'inscrire vos enfants aux séjours et autres activités de loisirs nautiques. Le test "anti-panique" ou d'aisance aquatique est souvent obligatoire pour qu'un mineur participe à une activité telle que canoë, kayak ou voile. Cette attestation doit être délivrée par un maître-nageur diplômé, elle est valable à vie (pensez à la photocopier avant de la transmettre). Voici les créneaux pour les tests anti-panique ou les brevets de natation :

- . Tous les samedis à 12h en périodes scolaires
- . Les mercredis 12 et 19 avril à 16h.

Il est obligatoire de prendre rendez-vous au préalable et de venir avec la pièce d'identité de l'enfant ou le livret de famille (coût du test : 5,40 €)
+ d'infos ou RDV au 02 99 77 47 99 ou www.piscineconterie.fr

à voir à côté

■ A saint-Erblon

■ Faites de la randonnée : randonnées nature, santé, canine, 4-roues, marche active, nordique, jeux-découverte...

Samedi 6 mai. Rendez-vous à 9h place de la Fontaine à Saint-Erblon.

■ Moments musicaux à l'école Jean Wiener



+ d'infos au 02 99 41 35 18
ou ecolejeanwiener@orange.fr

. Moment musical "Multi-instruments", à la Médiathèque... les élèves de l'Ecole intercommunale Jean Wiener vous préparent un petit concert au milieu des livres.

Samedi 13 mai, 11h : chant, saxophone, trompette, piano... Entrée libre

. "Musique en Famille" animé par Arécia Oliveira, ce 3^e et dernier stage de l'année s'adresse aux enfants de 0 à 8 ans accompagnés d'un adulte : l'occasion de partager un moment musical, ludique et convivial autour de la voix, du rythme et de l'écoute, à travers des chansons variées, des rondes et l'exploration de divers instruments.

Samedi 13 mai de 16h à 17h30 : Tarif : 10€ le duo enfant-adulte. Sur inscription.

Nihon Tai-Jitsu

Une moisson de médailles

L'école chartraine de Nihon Tai-Jitsu s'est rendue à Paris, les 11 et 12 mars derniers, pour la coupe de France 2017 de la discipline. Avec pas moins de 12 médailles dont 6 en or, c'est un grand succès chartrain pour la 2^e année consécutive.



Maxence Jouannic



Art de combat d'inspiration japonaise mais de conception occidentale le Nihon Tai-Jitsu qui signifie en Japonais "Techniques du Corps" est une méthode moderne de défense personnelle. Le Club chartrain Nihon Tai-Jitsu a été créé en 2007. La discipline peut être pratiquée par toutes et tous ; elle n'inclut pas de chutes violentes ni de compétition, elle nécessite la maîtrise d'un ensemble de techniques de défense à mains nues.

La Coupe de France 2017 a vu les performances chez les ados de Maxence Jouannic médaille de Bronze en self défense et médaille d'Or en kata, Pauline Cros médaille de Bronze en self défense, Mellisandre Hild médaille d'Argent en kata, Enzo Morin médaille de Bronze en self défense, Célia Morin médaille d'Or en kata et médaille d'Or en self défense et Zachari Blanchard médaille d'Or kata et médaille d'Argent self défense. Chez les adultes, Samuel

Morin médaille de Bronze kata seul et médaille d'Or kata par équipe et Allan Le Barbu médaille d'Or kata par équipe, se sont illustrés. Bravo !

■ Contact : Mikaël Porrot, président.
Courriel : mporrot@hotmail.com -
Tél. 06 62 20 40 11.
Sites internet : <http://www.ntj-bretagne.com/club/chartres-de-bretagne/>
et <http://www.nihon-tai-jitsu.com/>

échos D'assos

■ Plongée... Jetez-vous à l'eau



Le club de Plongée Chartres-Espérance subaquatique (CESA) organise des baptêmes de plongée sous-marine ouverts à tous. Jeudi 18 mai, 1^{er} juin et 15 juin, à 20h, piscine de la Conterie. Les participants doivent avoir plus de 10 ans et une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs. Inscription obligatoire. Gratuit.

■ Contact et réservation :
cesa@cesa-plongee.org
<http://cesa-plongee.org/>.

■ Le Comité fête le printemps

. **Chasse aux œufs** : venez nombreux chercher les œufs que la poule de Pâques aura cachés au Parc des Loisirs ! Le Comité des Fêtes propose également des animations pour les enfants entre 2 et 7 ans.

Samedi 15 avril, de 10h à 12h,

. **13^e course semi-nocturne Pierre Guédard**. Entre 70 et 80 cyclistes seniors, juniors et licenciés individuels, s'élanceront pour un parcours d'environ 80 km dans les rues chartraines.

Vendredi 12 mai, rendez-vous rue de la Poterie pour le départ à 20h.

. **Braderie de Printemps** du Comité des fêtes.

Samedi 13 mai, réservée aux particuliers. Pas de réservation, accueil des exposants à partir de 5 h. 2€ le mètre linéaire (minimum de 2 m).

■ Contact : Claude Laubé au 02 99 41 22 74 et sur <http://comite-des-fetes-chartresdebretagne.fr/>

■ ABC pétanque

Le club vient d'obtenir le label école de pétanque par la Fédération française de pétanque et jeu provençal. L'école compte actuellement 16 jeunes de 6 à 13 ans.



■ Contact : Gérard Pignon, président.
Tél. 06 07 55 52 98. Courriel : ge-pi@orange.fr

■ Atelier peinture et dessin



L'association propose son exposition de peinture de fin d'année autour du thème du sport.

■ Du 17 avril au 6 mai,
Espace cabaret du centre culturel.

Ô PÔLE SUD

■ Salle J. BREL

- . Poésie-rock : **Blaze**
Nicolas Reggiani et le Ministère
Vendredi 28 avril à 21h
- . Polyphonies Corses :
A Filetta - "Castelli"
Mercredi 3 mai à 21h
- . Marionnettes :
Drolatic Industry : Sapiens
*Vendredi 12 mai à 20h30
(tout public à partir de 10 ans)*
- . Chanson : **Zaza Fournier**
"Le départ"
Vendredi 19 mai à 21h

L'instant classique... rencontre avec la pianiste Guylaine Marshall en trio avec la violoncelliste Pauline Hublet et le clarinettiste Mériadec Rufet

*Mardi 16 mai à 19h
Tarif : 5€ - 3€.*

■ Déjeuner sur scène

Venez rencontrer les artistes sur le temps du déjeuner. Ouvert à tous. À 12h30, apportez votre sandwich, nous vous offrons le café !

. Leila and the koalas - Chanson
Jeudi 13 avril - Gratuit

■ saison 2017-18

. Soirée de présentation de la saison prochaine... Découverte en avant-première de la programmation 2017/2018 des spectacles au centre culturel.

*Vendredi 2 juin à 19h
Espace Cabaret*

■ AU Carré d'Art

. La Bretagne des albums de famille. Venez compléter le mur de vos souvenirs de vacances en Bretagne en apportant vos photos à l'accueil du centre culturel.
Jusqu'au 19 avril

. Maze - Photographies de Céline Clanet
Du 27 avril au 10 juin.

PÔLE SUD

Top départ à... Zaza

Ne manquez pas le dernier spectacle de la saison culturelle 2016/2017. Pour le plaisir de nos oreilles, de nos yeux et de notre cœur, la chanteuse musicienne et écrivaine Zaza Fournier occupera la salle Jacques Brel le 19 mai avec son dernier opus *Le départ*.



Titi photographe

Il Zaza joue de l'accordéon et chante. À Pôle Sud, on aime ça et on est fier et heureux de proposer ce spectacle en clôture de saison !" annonce Dominique Grelier, directeur de la programmation du centre culturel chartrain, conquis par l'énergie et la malice de cette artiste surprise.

Zaza Fournier pose une voix chaude et juste sur ses textes qui suscitent à la fois le rire, la réflexion et l'émotion ! Grand complice de ses débuts, l'accordéon pointe le soufflet de temps en temps mais le ukulélé, le piano et des sonorités d'ici et d'ailleurs s'invitent sur ses mélodies entêtantes. Pour les

arrangements, elle a fait confiance à MaJiker, un pianiste, champion de body percussion et de beatbox tout droit venu d'Angleterre. Ce mélange de styles surprend et permet de sortir des sentiers battus : "Lady Zaza et MaJiker se sont rencontrés et ont trouvé un langage commun. Quand ils sont ensemble, ils invoquent les loups, les oiseaux et tous ceux qui les habitent ; leur complicité sur scène est tout simplement évidente !" complète Dominique. Les titres racontent toujours des histoires modernes qui reflètent avec humour des situations banales.

Sur scène, Zaza Fournier étale son talent et son originalité : une voix cabaret, un humour décapant, le zeste d'insolence et de fraîcheur pop, une plume acerbe et second degré, le tout saupoudré du petit côté kitch de la chanson française traditionnelle.

Pratique

- Vendredi 19 mai à 21h, salle Jacques Brel du Pôle Sud. Réservation sur place ou sur www.guichetnet.fr/polesud.

■ EXPérience PHOTOGRAPHIQUE

Géographies jumelles

Accompagnée par la Galerie Le Carré d'Art, la photographe Julie Hascoët vient de débuter une année de résidence de création autour du thème des villes jumelées baptisée "Géographies jumelles".



Son travail prendra la forme d'une conversation photographique entre la ville de Chartres de Bretagne et ses villes jumelées. Au fil de voyages, de Lwówek à Hassmersheim, de rencontres avec les associations chartraines, les écoles ou encore les résidents de l'Ehpad, elle souhaite évoquer des allers-retours, des rapprochements, des points de concordance : "Le paysage et le portrait s'imbriquaient pour donner corps à chaque territoire, se répondant visuellement". Vous la croiserez certainement au détour d'une rue, photographiant les personnes, les mouvements, les bâtiments, les recoins... Une exposition sera présentée au Carré d'Art en mars 2018.

■ Julie Hascoët recherche des Chartraines et Chartrains volontaires pour des portraits d'habitants dans le cadre de son projet. Vous pouvez la contacter pour un rendez-vous de prise de vue les 2, 3, 4, 5, 22, 23 ou 24 mai 2017 à julie.hascoet@yahoo.fr.

en +

+ d'infos auprès du Carré d'Art au 02 99 77 13 27

cet été, je bosse pour ma commune

Pour la 4^e année, le dispositif "Argent de Poche" se met en place par la commune de Chartres de Bretagne du 10 juillet au 1^{er} septembre pour les jeunes Chartrains de 16 à 17 ans.



En échange de travaux dans la commune, les jeunes obtiennent une indemnité (limitée par l'URS-SAF) de 15 € pour 3 heures (plus une pause réglementaire de ½ heure). Pendant cette demi-journée, les jeunes intègrent les équipes communales et sont encadrés par un agent-tuteur. Les volontaires émettent un souhait pour les dates mais ne choisissent pas la

nature de la mission. Si le jeune doit s'engager à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas pour autant un agent communal.

Ces tâches ponctuelles mais nécessaires, méritent une indemnité. Chaque mission donne lieu à une évaluation de la part de l'encadrant et du jeune.

- Dossier à retirer à l'Igloo (4, rue de Fontenay), en Mairie ou sur www.ville-chartresdebretagne.fr
- A déposer complété pour le 29 avril au plus tard à la Mairie
- Infos : Lydie Corbin 02 99 77 41 09 ou enfance.jeunesse@ville-chartresdebretagne.fr

Loisirs d'été

Le Centre de Loisirs Intercommunal Itinérant fonctionne du 10 au 28 juillet et propose des activités sportives (accrobranches, space laser, water-jump, rafting, plage, tir à l'arc...) aux jeunes de 11 à 16 ans. Pris en charge dans chaque commune par le biais d'un ramassage en car, les jeunes sont amenés sur les sites où ils pratiquent différentes activités sportives. Le repas du midi est assuré par le restaurant municipal d'Orgères.

Réunion d'infos jeudi 27 avril à 20h à la salle de l'Espace Jeunes, 3 rue des Leuzières à Saint-Erblon. Vous pourrez y retirer les dossiers d'inscription, disponibles également en Mairie. Les dossiers complets devront être retournés lors de la permanence en Mairie de Chartres le jeudi 1^{er} juin de 18h à 20h.

Du 10 au 28 juillet
Inscriptions à la semaine
2017

Activités sportives

Bourgbrûlé
Bruz
Chartres de Bretagne
Noyal-Châtillon
Orgères
Pont-Péan
Saint-Erblon

CL2I

Centre de Loisirs Intercommunal Itinérant

Accrobranches, plage,
bouée tractée, water jump,
rafting, space laser,
une nuitée par semaine..

Pour les
11-16 ans
+ d'infos en Mairie

Les dossiers complets devront être retournés lors de la permanence en Mairie de Chartres le jeudi 1^{er} juin de 18h à 20h.

Illustration : Pieds d'enfant avec chaussettes colorées et baskets.

Carnaval



Jeudi 16 mars, les enfants accueillis chez les assistantes maternelles indépendantes ont dansé et fêté leur carnaval de printemps. Les costumes et les chapeaux ont été réalisés par les mains expertes des assistantes maternelles et des enfants.

A l'Auditoire TEP à la carte

Depuis septembre 2014, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les temps éducatifs périscolaires se déroulent deux après-midis par semaine de 15h à 16h30. Ces activités établies par groupe-classe à l'année sont animées par des agents communaux, des éducateurs du monde associatif, des personnels de l'école Jean Wiener, des particuliers... Elles constituent des portes ouvertes sur des nouvelles animations, des moments propices à l'éveil, la curiosité et l'imagination. Après une expérimentation couronnée de succès en 2016, pour la dernière période de l'année scolaire, du 24 avril au 7 juillet, les enfants vont choisir leur parcours d'activités. Selon son niveau (du CP au CE1 et du CE2 au CM2), chaque enfant va pouvoir préalablement choisir le parcours ou duo d'activités qu'il souhaite suivre.

Pensez Déjà aux inscriptions scolaires

Pour les enfants scolarisés à Chartres de Bretagne pour la première fois dans une école publique, les parents doivent obligatoirement les inscrire auprès de la Mairie. Lors du retrait du dossier à l'accueil de la Mairie, un rendez-vous sera fixé pour rapporter le dossier rempli et accompagné des pièces nécessaires (*voir ci-contre*).

Après l'inscription, les parents devront prendre contact avec la directrice de

l'Ecole de l'Auditoire (02 99 41 22 05) ou le directeur de l'école Brocéliande (02 99 41 27 01) afin que l'inscription administrative soit validée et enregistrée en admission définitive.

■ Pièces à présenter lors du rendez-vous pour l'inscription : fiche de renseignements complétée, justificatif de domicile (- de 3 mois), photocopie du carnet de vaccinations, livret de famille ou copie d'extrait d'acte de

naissance ; certificat de radiation (si l'enfant était déjà scolarisé dans une autre commune) ; dérogation si l'enfant est non-Chartrain, fiche "autorisations diverses", fiche sanitaire, fiche pratique, mandat de prélèvement SEPA (non obligatoire).

en +

- Portes-ouvertes de l'Ecole maternelle publique Brocéliande le vendredi 9 juin à 18h.

